



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 39858

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi relatif à la réforme du brevet des collèges, comportant la suppression de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique et son remplacement par une évaluation en contrôle continu. Un tel projet suscite de fortes inquiétudes dans les associations de professeurs d'histoire-géographie. Selon beaucoup d'entre eux, la disparition de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique dans le futur examen sanctionnant la fin des études au collège risque de remettre en cause la formation civique et culturelle des élèves. Or ces matières jouent un rôle essentiel dans le développement de l'esprit critique des élèves, tout en contribuant à leur donner la maîtrise de la lecture et de l'expression écrite. De plus, la suppression de cette épreuve serait en contradiction avec la volonté maintes fois exprimée de conforter l'éducation à la citoyenneté et de lutter contre l'illettrisme. C'est pourquoi il lui demande les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de l'épreuve écrite d'histoire-géographie au brevet des collèges.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39858

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3570

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477